

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUi-H) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE

Par arrêté en date du 23 septembre 2025 le Président de la Communauté de Communes Aunis Atlantique a décidé l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes.

Cette enquête publique est organisée pour une durée de 33 jours consécutifs :

**du lundi 27 octobre 9h00 au vendredi 28 novembre 2025 12h00 inclus**

L'autorité responsable du projet est la Communauté de Communes Aunis Atlantique, 200 rue de la Juillerie, CS 10042, 17170 FERRIERES. Afin de conduire cette enquête, le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné **M. Alain MORISSET en qualité de commissaire enquêteur** et Mme Béatrice AUDRAN en qualité de commissaire enquêteure suppléante.

### Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public :

- En version papier au siège de la Communauté de Communes Aunis Atlantique et dans les 20 mairies des communes membres de la Communauté de Communes aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- En version dématérialisée sur le site internet indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6702>

### Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations :

- Soit sur les registres d'enquête papier ouverts au siège de la Communauté de Communes Aunis Atlantique et dans les 20 mairies des communes membres de la Communauté de Communes,
- Soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/6702>
- Soit par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-6702@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6702@registre-dematerialise.fr)
- Soit par courrier postal à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Communauté de Communes Aunis Atlantique, 200 rue de la Juillerie, CS 10042, 17170 FERRIERES.

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6702> et donc visibles par tous.

Les observations écrites transmises par voie postale seront annexées au registre d'enquête papier présent au siège de la Communauté de Communes Aunis Atlantique et consultables.

**Pour être recevables, les observations du public devront être reçues durant la durée de l'enquête, soit du lundi 27 octobre 9h00 au vendredi 28 novembre 2025 inclus jusqu'à 12h00.**

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences suivantes :**

Lieux des permanences	Adresse	Jours et heures des permanences
Communauté de Communes Aunis Atlantique	200 rue de la Juillerie, 17170 Ferrières	jeudi 30 octobre 2025 de 9h00 à 12h00
Mairie de Marans	place Cognacq, 17230 Marans	vendredi 7 novembre 2025 de 14h00 à 16h00
Communauté de Communes Aunis Atlantique	200 rue de la Juillerie, 17170 Ferrières	vendredi 28 novembre 2025 de 9h00 à 12h00

Le public peut se rendre à la permanence de son choix indépendamment de sa commune de résidence.

Afin de faciliter l'appréhension du dossier par le commissaire enquêteur, il est recommandé de se présenter avec un extrait de plan ou tout document permettant de situer et d'envisager la question qui motive la rencontre avec le commissaire enquêteur.

**A l'issue de l'enquête publique**, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la Communauté de Communes Aunis Atlantique et dans les mairies des 20 communes membres de la Communauté de Communes, ainsi que sur le site internet [www.aunisatlantique.fr](http://www.aunisatlantique.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°1, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis à approbation du conseil communautaire de la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

**Tout renseignement pourra être demandé auprès du service Aménagement de la Communauté de Communes Aunis Atlantique  
05-46-68-92-93 - [pluih@aunisatlantique.fr](mailto:pluih@aunisatlantique.fr)**